

La déroute des routes

Inter lutte
Cahier Acteur du 23 juin au 22 septembre

Madame Monsieur les garant s



Route Granville Avranches

Dérèglement climatique :

les causes multiples ;

Arrêtons de détruire la biodiversité [LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016](#)

Le coût écologique et économique colossal de la disparition des plantes et des animaux sous l'impact des activités humaines et du dérèglement climatique.

La menace que représente le dérèglement climatique et le perte de biodiversité pour l'espèce humaine.

Le dérèglement climatique et une cause de la perte de la Biodiversité avec la perte des habitats.

Loi sur l'eau [LOI n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau \(1\)](#)

RAPPEL Art. 1er. - L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Arrêtons de combler les zones humides ;

vous avez besoin d'elle , elles ont besoin de vous

Le constat accablant, 30 à 50 des zones humides ont déjà disparu, la lueur d'espoir : des lois pour les préserver existent. Victime de l'urbanisation, de l'agriculture productiviste les zones humides désertent les paysages. C'est grave parce qu'elles stockent le carbone , Grave qu'elles ralentissent filtre l'eau , Grave parce que qu'elles filtre l'eau, Grave parce qu'elles ralentissent les crues. Grave parce que ce sont des réservoirs de vie. Nous avons besoin des zones humides Les oiseaux les insectes les batraciens et les plantes également. Pour les soutenir, ces milieux exceptionnels peuvent compter sur quelques vaillants soldats.

Les fonctions écologiques que remplissent les zones humides et énumérer les services qu'elles rendent écosystémique la loi sur l'eau. L'O F B est occupé à les préserver en faisant appliquer la réglementation,

Loi climat résilience :

[RAPPEL LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le ...](#)

Les scientifiques continuent d'alerter inlassablement :

On n'en fini pas d'alerter et presque rien ne change !

"Les destructions de ripisylves, de haies, de vergers se poursuivent

Philippe Grandcolas, directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint scientifique national de CNRS Ecologie et Environnement est l'auteur de "Biodiversité" dans la collection Fake or not chez Tana Editions (novembre 2024).

"Une des grandes composantes de notre monde vivant est en train de disparaître silencieusement, les insectes, on n'en voit plus et finalement, on ne s'en soucie pas plus que ça, les insectes font partie de la sixième extinction, "grosso modo un million d'espèces vont disparaître en 30 ans", rappelle l'auteur de "Biodiversité" (Tana Editions).

Arrêtons de prendre des terres agricole loi résilience [2021-1104 du 22 août 2021](#)

La loi résilience de 2021 est clair et précise Zéro Artificialisation Nette

Arrêtons les pesticides

Les pesticides sont notamment à l'origine de la disparition de nombreux insectes, aujourd'hui, en France, on a encore 20 000 kilomètres de haies qui disparaissent chaque année, les zones humides continuent à être dégradées. On a aussi des problèmes avec l'agriculture industrielle." Les molécules des pesticides, "une fois mises dans le milieu naturel, ne disparaissent pas", précise Philippe Grandcolas. "Par exemple, les fameux néonicotinoïdes, les pesticides tueurs d'abeilles, qui sont mille fois plus toxiques que le D D T de nos grands-parents, existent toujours dans des parcelles cultivées où ils ont été épandus."

Loi sur les néonicotinoïdes : "un texte épouvantable"

Alors qu'une loi ré autorisant certains néonicotinoïdes doit être examinée au Sénat à partir du 6 mai, Philippe Grandcolas dénonce un texte "épouvantable au court terme".

"Bien entendu, on peut d'un côté se dire, quand on cultive des noisettes ou des betteraves à sucre, qu'on va pouvoir mettre des substances très toxiques, a priori, et supprimer tout problème pendant le cycle de culture, pendant un moment. Mais par la même occasion, on va causer des dommages terribles à toutes les autres espèces qui sont nécessaires pour les autres types de cultures, pour les pollinisateurs." Philippe Grandcolas alerte également sur les dangers de certaines substances pour les humains.

Les compensations sont des leurs

Les zones notamment humide perdues pour leurs richesse lors de la construction ne peuvent pas être compensés à proximité,,

Cette route doit -être le plus direct donc les aménagement sont prioritaires.

D'autres solutions de mobilités sont possibles

- 1° le Département doit Créer des zones de covoiturages Inexistantes aux départ de Granville vers les villes de Avranches Coutances et Villedieu,
- 2° le covoistop la solution de covoiturage organisé entre villes sous convers des municipalités ;
- 3° Le covoitentreprise a mettre en place
- 4° le tram train avec le Collectif train
- 5° Revoir le fonctionnement des transports en commun avec le Région Nomade afin de les rendre plus pratique

Les routes

Après, l'autoroute Gastre Toulouse A69 annuler pour vise ce forme et autorité environnemental voici que le jeudi 26 juin le tribunal administratif de Caen annule la 2x2 voies Argentan Flers pour les même raisons environnemental.

Ce qui signifie que les prises en compte de l'environnement de la biodiversité et le dérèglement climatique commence a être pris en compte .

Les lois biodiversité de 2017 résilience de 2021 sont mieux prises en compte dans les jugements.

La [LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la nature et des paysages...](#)

.La [LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le ...](#)

La justice rend son verdict : La mise en 2x2 voies de la D924 dans l'Orne ne se fera pas !

Ce 26 juin 2025, le tribunal administratif de Caen a tranché : il prononce l'annulation totale de l'autorisation environnementale donnée par la préfecture de l'Orne en 2022, et rend ainsi caduque le projet. Pour tous les opposants, c'est une victoire de la raison face à un projet qui a toujours été inutile, destructeur et dispendieux.

Suivant les conclusions de la rapporteure publique lors de l'audience du 02 juin, c'est un véritable camouflet que vient de rendre la justice contre le projet porté par le Conseil départemental, nous donnant raison sur tous les points soulevés au cours de la procédure. Aucun des objectifs "vitaux" poursuivis par ce projet n'est sauvé du naufrage : les prévisions d'augmentation du trafic "ne reposent sur aucune base sérieuse", la réduction des temps de trajet est extrêmement faible (moins de 4 minutes), le territoire n'est pas enclavé, les

bénéfices économiques ne sont que des suppositions, aucune solution alternative n'a été envisagée notamment pour améliorer la sécurité. **En droit, la Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM) n'est pas démontrée. Le projet ne produit pas pour le territoire des bénéfices tels qu'ils justifient la destruction d'espaces naturels et d'espèces protégées. Dans l'intérêt des habitants (et des contribuables), la 2X2 voies est donc annulée.**

En clair, les supposés gains du projet pour le territoire criés haut et fort depuis des mois par les défenseurs de la 2x2 voies sont bien jugés comme tels : du vent ! Ce n'est plus seulement nous qui le disons mais un tribunal ! Ou plutôt DES tribunaux, car avant Caen, en février dernier et pour les mêmes raisons, le tribunal administratif de Toulouse déclarait illégale l'autoroute A69. Ici dans l'Orne, nous avons la chance que les travaux n'aient pas commencé, évitant le ravage de 125 ha de terres agricoles, 43 ha de zones humides et des kilomètres de haies.

La France est le pays au monde qui compte le plus de kilomètres de routes par habitants ! La Déroute des routes, coalition nationale de collectifs engagés contre des projets routiers, comptabilise quelques 200 chantiers en cours ou dans les cartons, pour un montant estimé à 24 milliards d'euros. Il est temps de prendre une autre voie pour le vivant !

Mais ce verdict est à nos yeux plus que la confirmation de nos arguments. Davantage même que les 100 millions d'euros d'argent public qui, nous l'espérons, seront plus utilement employés par nos élus. **Avec ce verdict, la justice nous dit qu'il en est fini de l'aménagement du territoire basé sur le mirage d'une croissance économique infinie faisant abstraction des limites terrestres. Les canicules, les sécheresses, les orages destructeurs que nous subissons actuellement sont les symptômes tangibles de ce modèle aveugle aux catastrophes humaines et environnementales qu'il engendre.**

Il y a trois ans, au terme de l'enquête publique, M. Nury, conseiller départemental et député de l'Orne, fustigeait publiquement les "chafouins" et "passéistes" qui s'opposaient à sa chère 2X2 voies. Nous nous permettons aujourd'hui de lui retourner ses compliments.

Enfin, pour célébrer cette victoire, nous donnons rendez-vous du 7 au 10 août à St-Hilaire-de-Briouze pour Les Résistantes. Cet événement co-organisé par le collectif 924 et pensé comme un espace de "rencontres des luttes locales et globales", accueillera au cœur du bocage quelques milliers de personnes venues des quatre coins de la France et d'ailleurs. L'occasion de se rassembler, se former, s'organiser, débattre mais aussi festoyer !

Plus d'information : <https://lesresistantes.fr/>